

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2783**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 11, avenue Jean Jaurès et appartenant au Syndicat des copropriétaires du 11, avenue Jean Jaurès

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 5 décembre 2011****Décision n° B-2011-2783**

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 11, avenue Jean Jaurès et appartenant au Syndicat des copropriétaires du 11, avenue Jean Jaurès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 11, avenue Jean Jaurès à Décines Charpieu et nécessaire à l'aménagement de la place Stépanavan.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 660 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 413 de la section AZ.

Aux termes du projet d'acte, ce terrain serait acquis à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 660 mètre carrés à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 413 de la section AZ, appartenant au syndicat des copropriétaires du 11, avenue Jean Jaurès à Décines Charpieu, et nécessaire à l'aménagement de la place Stépanavan.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0962, le 10 octobre 2006 pour la somme de 504 000 € en dépenses et 119 403 € en recettes.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 824 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2012.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 824, pour un montant de 500 € correspondant aux frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.**